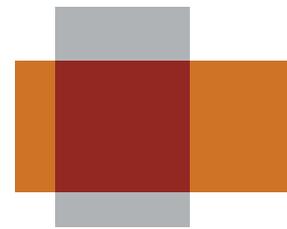


18 mai

# votations

Verband der Schweizer Unternehmen  
Fédération des entreprises suisses  
Federazione delle imprese svizzere  
Swiss Business Federation



economiesuisse



Chantal Balet Emery, membre de la direction

*Sept initiatives populaires pourraient faire du dimanche 18 mai une journée très coûteuse, entraînant à long terme des coûts de plus de 100 milliards de francs. A elles seules, les initiatives anti-nucléaires, en exigeant un arrêt précipité de nos centrales, détruiraient de 40 à*

## Coûteuse journée

*60 mrd fr. de capital. Les initiatives santé et sur les places d'apprentissage entraîneraient une intervention massive de l'Etat et des effets négatifs sur nos impôts. Il en est de même pour l'initiative sur les handicapés. L'initiative sur les loyers bétonnerait une protection des locataires dissuasive pour les investisseurs. Quant à l'idée d'obliger à respecter des dimanches sans voiture, elle offrirait 4 fois par année une Suisse bucolique, mais inaccessible pour les touristes et impraticable pour les citoyens qui n'habitent pas en ville.*

*En revanche, les deux projets qui ont fait l'objet d'une demande de référendum méritent d'être approuvés. Il s'agit d'une modernisation bienvenue de l'armée (Armée XXI) et d'une adaptation de la loi sur la protection de la population. Ce dimanche 18 mai ne doit pas devenir un dimanche où le citoyen remportera le gros lot du jeu «qui veut payer des milliards». A ce multipack, les citoyens raisonnables peuvent répondre 7 x non, 2 x oui.*

@ chantal.balet@economiesuisse.ch

## Initiatives anti-nucléaires

### Sortir du nucléaire: dangereux pour notre approvisionnement

L'initiative «sortir du nucléaire» demande la désaffectation des centrales suisses d'ici à 2014. Ainsi, en un court laps de temps, 40% de la production suisse d'électricité disparaîtrait.

Une autre initiative, intitulée «Moratoire-plus», entend limiter la durée d'exploitation des centrales nucléaires à 40 ans. Pour prolonger la durée d'exploitation d'une centrale de dix ans seulement, l'initiative exige un arrêté fédéral soumis à référendum. En outre, aucune nouvelle construction de centrale ne devrait être envisagée pendant les dix ans à venir. L'initiative refuse aussi toute augmentation de puissance des centrales existantes. L'incertitude qui prévaudrait empêcherait tout investissement dans les centrales existantes, qui devraient être mises hors service après 40 ans d'exploitation. Cette initiative veut donc elle aussi l'abandon du nucléaire.

La sortie du nucléaire coûterait cher à la Suisse. Ces coûts pourraient atteindre jusqu'à 62 milliards de francs. Nos centrales nucléaires, sûres, devraient être arrêtées précipitamment. Les énergies de substitution renouvelables coûteraient, elles, beaucoup plus cher: deux fois plus pour l'énergie éolienne et 10 à 20 fois plus dans le cas du solaire. En outre, les énergies éolienne et solaire ne sont pas de bonnes options de substitution, car leur puissance de production fluctue beaucoup. Dans une optique réaliste, seules des centrales à combustible fossile pourraient remplacer l'énergie nucléaire. Notre dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger irait s'accroissant massivement. Le recours aux combustibles fossiles, inévitable, ne permettrait pas d'atteindre les objectifs de la loi sur le CO<sub>2</sub>. La taxe

sur le CO<sub>2</sub> deviendrait alors inévitable et rendrait vains les efforts de l'économie pour réduire les gaz à effet de serre. La mise en œuvre de l'initiative «Moratoire-plus» pour sa part déboucherait sur de nouveaux impôts sur l'énergie et sur des subventions.

L'économie doit pouvoir compter sur un approvisionnement en électricité sûr, fiable et durable. C'est pourquoi elle rejette les deux initiatives.

## Initiative sur les handicapés

### Insécurité juridique et coûts supplémentaires par milliards

L'initiative des handicapés exige une modification de la Constitution pour établir l'égalité absolue pour les personnes handicapées. S'il est incontesté qu'il faut faciliter autant que possible la vie dans notre société pour les handicapés, il faut cependant rejeter fermement cette initiative dont les exigences centrales sont déjà exaucées.

En effet, d'une part la Constitution fédérale contient une interdiction de discrimination envers les personnes handicapées et, d'autre part, la loi sur l'égalité pour les handicapés, qui reflète largement les revendications des initiants, entrera en vigueur le 1er janvier 2004.

L'initiative vise à garantir aux handicapés un accès immédiat aux bâtiments, aux équipements et aux prestations offerts au public. Elle leur confère aussi un droit de plainte étendu, y compris contre des fournisseurs de prestations privés. L'exigence de l'immédiateté est à la fois irréaliste et non supportable sur le plan économique. Si l'initiative devait être acceptée et appliquée à tous les domaines revendiqués par les initiants, il pourrait en coûter jusqu'à 25 milliards de francs, ce qui serait insupportable tant pour le secteur privé que public. En outre, l'impossi-

bilité d'évaluer les conséquences précises et la menace de plaintes et procès onéreux créent l'insécurité juridique. Les principales exigences de l'initiative ayant été réalisées tant dans la loi que dans la Constitution, il faut désormais rejeter clairement ce texte excessif.

## Initiative «santé»

### Hausses d'impôts au lieu d'allègements

L'initiative exige un changement radical du mode de financement du système de santé. Elle propose de financer l'assurance maladie obligatoire via des hausses de la TVA, et des contributions des assurés calculées en fonction de leur revenu et de leur fortune. De plus, elle souhaite étendre les compétences de la Confédération en matière de planification. L'initiative manque clairement ses objectifs, à savoir l'allègement des primes pour les assurés et une stabilisation des coûts de la santé:

■ De nombreux assurés seraient ponctionnés davantage du fait de la suppression des réductions de primes et du relèvement de la TVA. La classe moyenne porterait le gros du fardeau.

■ Le transfert de compétences en faveur de la Confédération aboutirait à une planification centralisée. L'expérience des pays voisins montre que l'étatisation de la médecine entraîne une baisse de qualité et le rationnement.

■ Le nouveau système rendrait impossible toute concurrence et supprimerait des incitations à économiser qui ont fait leurs preuves. La suppression de la participation aux coûts diminuerait la conscience des coûts chez les assurés. En outre, le nouveau système menacerait les modèles de HMO, de bonus et celui du médecin de famille qui affichent tous trois un potentiel élevé d'économie.

L'initiative prèlèverait 17 milliards

Turner svp

de francs au titre de nouveaux impôts, entraînerait une étatisation de la médecine et un alourdissement du dispositif de planification. Au final, il n'y aurait pas réduction des coûts, mais redistribution des coûts. Il convient de rejeter cette initiative et l'impôt sur la santé qu'elle propose.

### Initiative sur les places d'apprentissage

#### Etatisation indésirable de la formation professionnelle

L'initiative pour des places d'apprentissage (lipa) vise à inscrire dans la Constitution un droit à la formation professionnelle. Les cantons connaissant une pénurie de places d'apprentissage devraient ouvrir des écoles professionnelles financées par le fonds pour la formation professionnelle. Ce fonds serait alimenté par des contributions des employeurs. Les entreprises qui forment des apprentis y participeraient financièrement, mais payeraient moins que les autres. La formation professionnelle duale laisserait la place à un système dans lequel l'Etat se chargerait de la formation. Le résultat serait que de nombreuses entreprises pourraient se contenter de contribuer au fonds. Ces contributions pèseraient toutefois lourdement sur les finances des petites entreprises.

Le droit fondamental à une formation professionnelle revendiqué par l'initiative minerait massivement la motivation des jeunes à travailler. Pour mettre en place et gérer la formation professionnelle étatique, la Confédération et les cantons devraient créer des ateliers et une importante bureaucratie. La création par l'Etat, sans que l'économie intervienne, de places de formation répondant aux idéaux des jeunes augmenterait le risque que ces apprentis ne trouvent pas de place de travail correspondante.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2004 apporte des solutions plus appropriées: elle prévoit des instruments pour la création d'un fonds pour la formation professionnelle et oblige la Confédération, les cantons et les entreprises à proposer une offre suffisante de formation. L'initiative pour des places d'apprentissage, par contre, n'a pas de sens, coûterait cher et serait dangereuse.

Il faut donc rejeter l'initiative pour des places d'apprentissage.

### Initiative des dimanches

#### Dimanches sans voitures: un projet irréaliste

Les auteurs de l'initiative des dimanches souhaitent introduire un dimanche sans voitures par saison. Ainsi, quatre dimanches par année, toutes les places et routes publiques seraient fermées au trafic motorisé. L'idée des dimanches sans voitures n'est pas motivée par la politique énergétique, comme c'était le cas dans les années 1970, mais par le souci d'améliorer la qualité de vie. L'économie suisse rejette clairement l'initiative des dimanches, car programmer des journées pour permettre à la population de vivre différemment ne l'incitera pas à utiliser moins fréquemment les véhicules motorisés au quotidien. De plus, une interdiction absolue est irréaliste: la police, les services d'urgence, les taxis et de nombreux autres véhicules seraient autorisés à circuler. Il ne serait donc pas possible de jouer en toute insouciance sur la voie publique ni de l'utiliser à des fins de divertissement. En outre, l'instauration de dimanches sans voitures susciterait l'incompréhension des pays étrangers. Le trafic privé devrait être bloqué à la frontière. Les voyageurs se rabattraient sur les pays voisins et la Suisse pourrait être la cible de mesures de représailles en raison du surplus de trafic sur les routes de contournement de la Suisse. Les conséquences pour le tourisme seraient particulièrement graves, alors qu'il subit déjà une forte pression. L'interdiction de circuler frapperait non seulement les touristes désireux de faire une excursion journalière, mais également les vacanciers, puisque le dimanche est un jour où les départs et les retours sont nombreux. Les problèmes liés à la mise en œuvre de l'initiative des dimanches sont tels que l'initiative doit être fermement rejetée.

### Initiative des locataires

#### Droit de bail compliqué, pénurie de logements

Par son initiative «Oui à des loyers loyaux», l'Association des locataires souhaite renforcer la protection contre les congés et la protection dans le domaine de la fixation des loyers. Au lieu de simplifier le

droit du bail, l'initiative le complique. Or aujourd'hui déjà, les deux tiers des locataires sont dépassés par le droit du bail en vigueur.

De plus, l'initiative, qui élimine les derniers éléments reflétant la situation sur le marché de l'immobilier, entraîne une raréfaction de l'offre problématique. Pourtant, une offre d'appartements suffisante sur un marché ouvert est la meilleure protection pour les locataires – la majorité des locataires sont également de cet avis.

L'acceptation de l'initiative rend les investissements dans la construction de logements locatifs risqués sur les plans juridique et financier. Cela dissuaderait les investisseurs et entraînerait un nouveau recul de l'activité dans le domaine de la construction: des projets de rénovation urgents et la construction de nouveaux logements seraient abandonnés, ce qui menacerait des emplois dans le domaine de la construction.

A l'heure actuelle, 90% des locataires suisses sont satisfaits de leur bailleur. L'initiative présentée par l'Association des locataires et ses exigences excessives menacent cette relation de confiance. L'économie suisse rejette également cette initiative.

### Projets militaires

#### Judicieuse réforme de l'armée et protection appropriée de la population

Les besoins et priorités de la Suisse en matière de politique de sécurité ont changé.

C'est pourquoi la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire («Armée XXI») ainsi que celle sur la protection de la population et sur la protection civile ont été adaptées à la nouvelle situation. Une demande de référendum a été lancée contre ces textes. L'économie suisse déplore cette démarche, car les nouvelles lois permettraient de procéder aux restructurations nécessaires et judicieuses du système de défense suisse et de la protection de la population. La réforme «Armée XXI» réduit et range l'armée et l'aménagement de manière plus flexible. Elle vise d'une part à adapter l'armée à la situation stratégique actuelle en Europe et aux possibilités et réalités militaires, économiques et sociales de la Suisse et d'autre part à remédier aux défauts d'Armée 95.

L'Armée XXI reste une armée de milice, mais ses effectifs re-

### Les mots d'ordre

Armée XXI	OUI
Protection population	OUI
Initiative – loyers	NON
Initiative – dimanches	NON
Initiative – handicapés	NON
Initiative – santé	NON
Sortir du nucléaire	NON
MoratoirePlus	NON
Initiative apprentissage	NON

culent, de 360 000 actuellement à 140 000 actifs au plus et 80 000 réservistes. L'âge marquant le début des obligations militaires est abaissé, le nombre de jours de service est réduit. L'école de recrues durera désormais non plus 15 semaines, mais 18 ou 21 (selon le type d'arme) et les cours de répétition auront à nouveau lieu chaque année, plutôt que tous les deux ans. En règle générale, les actifs auront achevé leurs obligations militaires à 26 ans et seront ensuite réservistes pendant quatre ans encore. Accepter la réforme Armée XXI, qui devrait être mise en œuvre en 2004, c'est cautionner le principe d'une armée performante à des coûts économiques acceptables.

Les changements de loi sur la protection de la population sont aussi des adaptations à la situation actuelle: depuis la fin de la guerre froide, les menaces ne sont pas d'abord des conflits armés, mais les catastrophes naturelles ou les actions terroristes. Pour y parer, les services de protection de la population doivent collaborer étroitement avec les organisations partenaires de la protection civile, de la police, des pompiers, de la santé et des services techniques. Etant donné que les catastrophes et les situations d'urgence déploient généralement leurs effets sur une zone géographique limitée, ce sont principalement les cantons qui sont responsables de protéger la population et ses ressources, ce qui correspond au caractère fédéraliste de notre pays. En outre, le nouveau système de protection de la population prévoit une place dans un abri pour chaque habitant.

En disant oui au projet de protection de la population, nous jetons les bases d'une protection moderne et bien conçue de la population suisse.